

Recensement agricole 2020

Progression des vergers, recul des vignes

Entre 2010 et 2020, les Pyrénées-Orientales ont connu une baisse du nombre d'exploitations agricoles et de la surface agricole utilisée. Viticulture, arboriculture, maraîchage et horticulture demeurent des composantes notables du département, aux évolutions contrastées sur la dernière décennie. Le cheptel de bovins augmente alors que celui des ovins est stable et celui des volailles diminue. Sous l'effet de l'agrandissement des exploitations, la main d'œuvre agricole tend vers des emplois moins familiaux, davantage permanents. Le recours aux saisonniers, déjà important dans le département, se renforce.

Moindre recul du nombre d'exploitations

En 2020, 3 230 exploitations agricoles ont leur siège de production dans les Pyrénées-Orientales, soit 5 % des exploitations régionales. Le département compte près de 900 exploitations de moins qu'en 2010. Ce recul est supérieur à la baisse régionale (- 22 % contre - 18 %), mais inférieur à celui sur la précédente décennie. Entre 2000 et 2010, le département avait perdu 2 760 exploitations (- 40 %). Toutes les spécialisations (cf. définitions) ont été touchées, modifiant peu la structure de l'agriculture du département (figure 1). Plus des trois quarts des exploitations agricoles du département sont spécialisées soit en viticulture, très présente dans les Corbières, la plaine du Roussillon et autour de Banyuls, soit en arboriculture dans les vallées de la Têt et de l'Agly, le Vallespir et dans le Conflent, soit en maraîchage dans la plaine

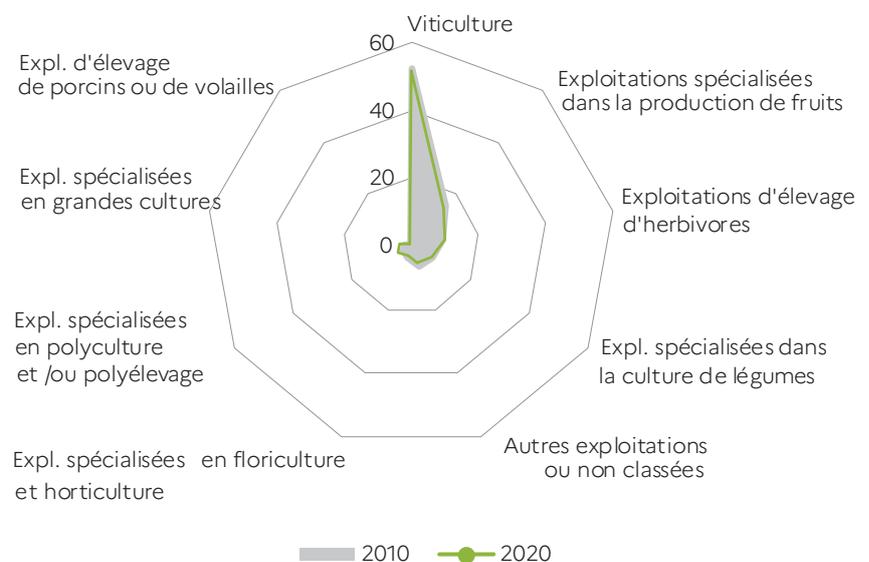
du Roussillon et le long de l'arc méditerranéen. L'élevage occupe une moindre place dans le département,

tout en restant très présent dans les zones de montagne, Pyrénées catalanes et Canigou (carte 1).

Figure 1

Stabilité de la structure des exploitations par spécialisation

Répartition des exploitations agricoles des Pyrénées-Orientales selon l'orientation technico-économique (en %)



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020



Des évolutions de surface agricole contrastées selon les cultures

Avec 68 020 hectares de surface agricole utilisée (SAU), le département est le plus petit de la région Occitanie. Entre mer et montagne, la surface valorisée par l'agriculture se compose pour moitié de prairies et surfaces en herbe et pour moitié de cultures permanentes, notamment de vignes avec 19 840 ha, de vergers avec 8 100 ha et de maraîchage, 1 760 ha. Entre 2010 et 2020, la surface consacrée à l'agriculture (hors surfaces en prairies et cultures fourragères) a reculé de 13 % (- 4 815 ha). Les pertes de surface en vignes en sont la principale cause (- 5 770 ha), probablement liées à la pression foncière. A contrario, les surfaces en arboriculture ont augmenté de 16 % (+ 1 150 ha). La pêche, fruit phare du département, a maintenu ses surfaces de production, les surfaces en abricotiers et oliviers ont augmenté en 10 ans. Amandiers et figuiers se sont également davantage implantés dans le paysage départemental. Les surfaces consacrées aux légumes se sont maintenues.

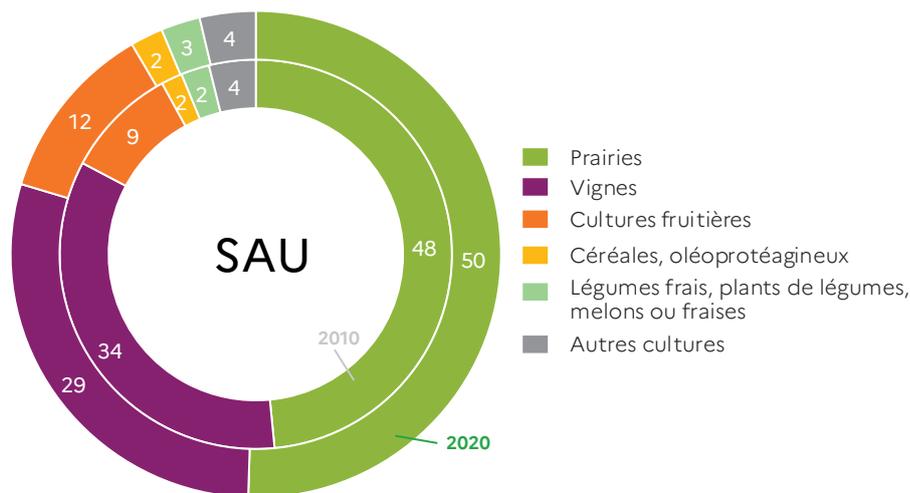
En matière de cheptel, les Pyrénées-Orientales se caractérisent par la présence de troupeaux allaitants. Si les UGB globaux (cf. définition) sont stables dans le département depuis 10 ans, la composition des troupeaux a quant à elle évolué : les vaches allaitantes déjà très présentes ont connu une augmentation de leur effectif, +7 % en 10 ans. A contrario, les brebis viandes, majoritaires parmi les ovins, sont en recul, - 14 % en

10 ans, avec un cheptel de 12 400 têtes soit 2 000 de moins qu'en 2010. Les effectifs en volailles ont aussi perdu du terrain face aux différentes crises sanitaires. Bien que faiblement présente, la filière porcine tend à se développer avec des effectifs en porcs de plus de 50 kg multipliés par 10 en 10 ans. Le nombre de ruches pour produire du miel, 8 670, a baissé de 4 %.

Figure 2

Les cultures fruitières gagnent du terrain

Répartition de la surface agricole utilisée (SAU) des exploitations des Pyrénées-Orientales en 2010 et 2020 (en %)



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Zoom sur les trois principales spécialisations des Pyrénées-Orientales

Une viticulture en recul

Orientation notable des Pyrénées-Orientales, la viticulture représente plus de la moitié des exploitations agricoles du département et plus d'un tiers du potentiel de production (figure 3). Cependant, ce secteur perd du terrain, contribuant en grande partie au recul du nombre d'exploitations départementales. En 2020, 1 670 exploitations sont spécialisées en viticulture, soit 500 de moins qu'en 2010 (- 23 %). Leur surface agricole utilisée et la valorisation de leur moyen de production (PBS) ont également baissé de près de 20 %, maintenant une structure stable de cette orientation : SAU et PBS moyennes par exploitation sont de même ordre en 2020 qu'en 2010. Micros, petites, moyennes et grandes exploitations ont perdu de leurs effectifs et de leurs surfaces.

Agrandissement des exploitations arboricoles

En 2020, les 471 exploitations spécialisées dans la production de fruits (hors exploitations oléicoles et exploitations avec diverses combinaisons de cultures permanentes) représentent 32 % du potentiel départemental contre 28 % en 2010, alors qu'elles regroupent toujours 15 % des exploitations départementales. Moins nombreuses en 2020 qu'en 2010, elles sont toutefois plus grandes : leur SAU moyenne est de 15 ha, soit 5 ha de plus qu'en 2010. Leur PBS moyenne a augmenté de 45 %. Les petites exploitations semblent céder du terrain aux grandes exploitations : regroupement d'exploitations, mais aussi simples agrandissements pourraient expliquer cette transformation. En effet, d'une part la surface du département consacrée aux fruits a globalement augmenté et d'autre part, les grandes exploitations sont plus grandes qu'en 2010 tant en surfaces, 11 ha de plus, qu'en PBS moyenne, supérieure de 33 % à celle de 2010.

Maintien du maraîchage

Les exploitations spécialisées dans la production de légumes, 7 % des exploitations départementales, sont moins nombreuses qu'en 2010, - 25 % en 10 ans, leur SAU a reculé de 16 %. Le potentiel global de production de ces exploitations s'est maintenu. Les grandes exploitations spécialisées en maraîchage ont augmenté leur potentiel moyen de production de 24 % en 10 ans, notamment en remplaçant des surfaces de maraîchage de plein air en surfaces en serres. L'implantation d'une importante champignonnière dans le département a également contribué à l'essor du potentiel de production du secteur.

Les grandes exploitations agricoles s'ancrent davantage dans le département

Au regard des évolutions des moyens de production, la production brute standard (PBS) (cf. définition), indicateur synthétique du potentiel de production, a diminué de 9 %, dans un contexte de recul plus prononcé du nombre d'exploitations agricoles (- 22 %). Ainsi, en 2020 les exploitations présentent un potentiel moyen de production supérieur à celui de 2010, signe d'une taille ou d'une valorisation en augmentation.

La baisse de la PBS totale du département est en grande partie due au recul des surfaces en vignes. Le développement des surfaces fruitières, à plus fort potentiel de production que celui de la vigne, a cependant atténué cette baisse.

Le paysage des exploitations agricoles demeure marqué par un tissu de micros et petites exploitations en terme de taille économique (cf. définitions), 70 %, malgré un recul notable de leur effectif (- 22 %). Les grandes entreprises dont la PBS est supérieure à 250 000 euros annuels ont moins perdu de leur effectif, - 9 %, et s'ancrent ainsi davantage dans le territoire. En 2020, elles représentent 11 % des exploitations départementales contre 9 % en 2010. En lien avec la taille économique, les exploitations individuelles sont toujours prédominantes, 7 exploitations agricoles sur 10 contre 8 sur 10 en 2010. Les GAEC se sont développés ainsi que d'autres formes de sociétés hors EARL.

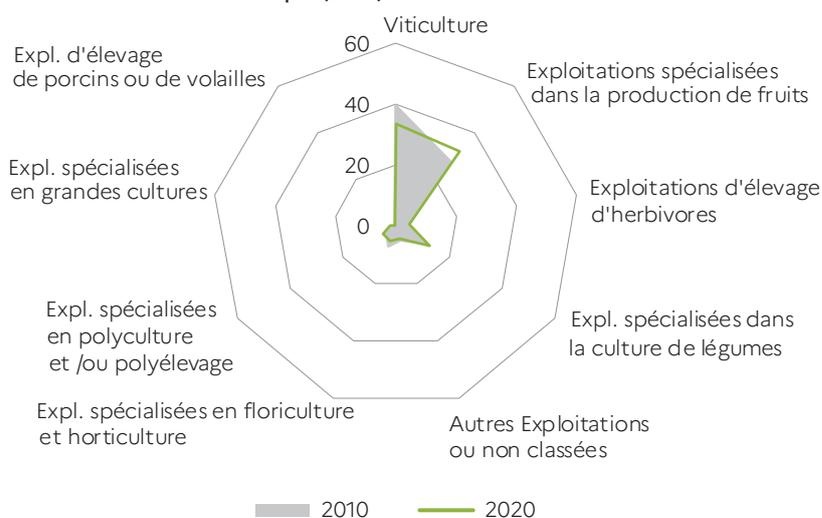
Les exploitations de taille économique moyenne moins valorisées

Les exploitations de taille économique moyenne (entre 100 000 et 250 000 euros de PBS) sont moins nombreuses qu'en 2010 (- 27 %). Leur surface agricole utilisée représente 18 300 ha en 2020, contre 17 600 en 2010. Leur potentiel de production (PBS) totalise 94,8 millions d'euros contre 131,0 en 2010 (figure 4). Cette perte de PBS s'explique par un recul de la viticulture et des vergers à fort potentiel économique, non compensé par la

Figure 3

Augmentation de la contribution des exploitations spécialisées en fruits dans la PBS départementale

Répartition de la PBS des exploitations agricoles des Pyrénées-Orientales selon leur orientation technico-économique (en %)

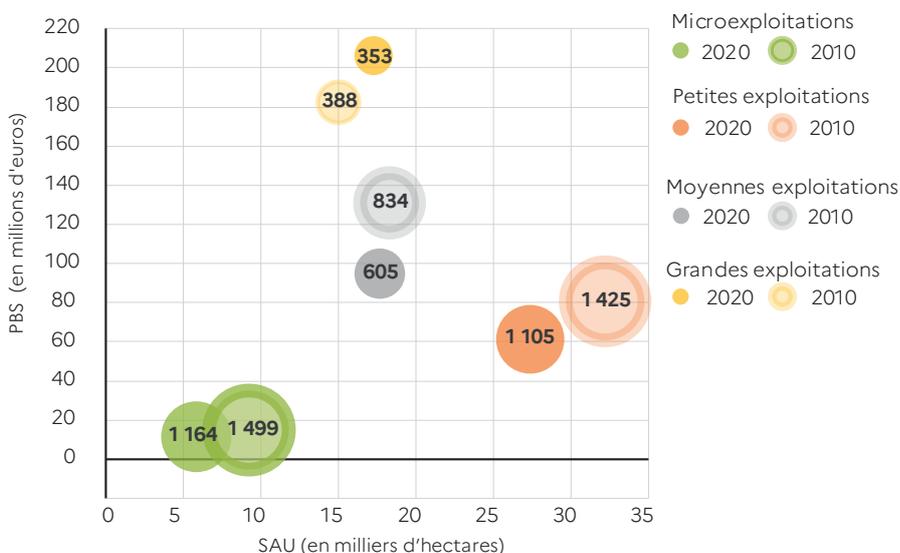


Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 4

Les grandes exploitations, moins nombreuses, mais plus ancrées dans le département

Répartition des exploitations des Pyrénées-Orientales selon la dimension économique, la SAU et la PBS en 2010 et 2020



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

progression des élevages d'herbivores et des surfaces en prairies.

L'emploi agricole : davantage de salariés permanents

En 2020, 17 640 personnes travaillent dans une exploitation agricole des Pyrénées-Orientales, pour un volume d'emplois de 6 800 ETP (cf. définition). De par l'implantation de spécialisations à fort recours aux saisonniers (arboricul-

ture, maraîchage, horticulture), l'agrandissement des exploitations de ces secteurs et le recul global du nombre d'exploitations, l'emploi agricole connaît de grandes mutations. Alors que le nombre d'actifs chute de 27 % entre 2010 et 2020, le volume d'emplois agricoles diminue de 5 % (figure 5). L'agriculture départementale compte moins d'actifs en raison, d'une part du recul du nombre d'exploitations et donc des chefs d'exploitations,

associés et de la main-d'œuvre familiale (- 32 %), et d'autre part de la forte baisse du nombre d'actifs saisonniers et de salariés occasionnels (- 31 %). L'augmentation du nombre d'actifs salariés permanents, 19 % en 10 ans, ne compense pas ces diminutions. Davantage d'actifs du secteur sont salariés de façon permanente, ils représentent 14 % des actifs agricoles en 2020, contre 8 % en 2010.

Le volume d'emploi progresse dans la main-d'œuvre non familiale

La moindre baisse du volume d'emplois (ETP) dans le département résulte de variations contrastées. La main-d'œuvre familiale (chefs d'exploitations et coexploitants, membres de la famille employés de façon permanente) est en net recul, en lien avec la disparition des exploitations agricoles : - 17 % pour les chefs d'exploitations et coexploitants, et - 46 % pour la main-d'œuvre familiale salariée de façon permanente, soit un total de 900 ETP de moins. Le volume moyen de travail pour les chefs d'exploitations et associés est stable en 10 ans, 0,7 ETP par actif.

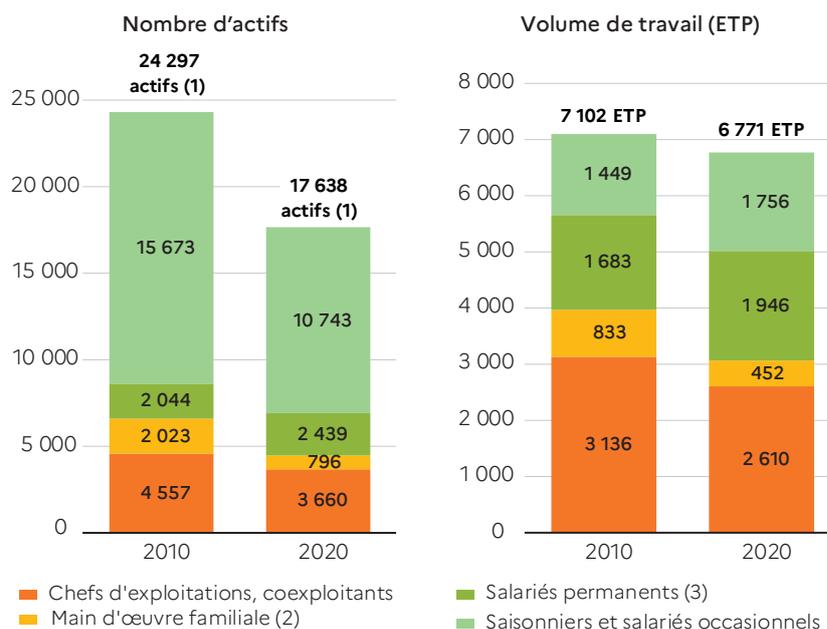
Le recul du volume de travail de la main-d'œuvre familiale est en partie compensé par le recours à d'autres formes de main d'œuvre. La main-d'œuvre permanente non familiale a progressé de 16 % (+ 260 ETP) entre 2010 et 2020, celui de la main-d'œuvre non permanente de 21 % (+ 300 ETP). En 2020 comme en 2010, un salarié permanent travaille l'équivalent de 0,8 ETP dans une exploitation en moyenne. Un actif employé occasionnellement dans une exploitation travaille l'équivalent de 0,2 ETP en 2020, pour 0,1 en 2010, signe d'un allongement des temps de travail par actif. L'agrandissement des exploitations, mais aussi l'impact de la situation sanitaire liée à la Covid en 2020, difficilement évaluable notamment pour ce département frontalier de l'Espagne, pourraient expliquer en partie ces évolutions.

L'agriculture biologique toujours très présente

Les Pyrénées-Orientales continuent de se distinguer par une forte pré-

Figure 5

Fort recul du nombre d'actifs agricoles, moindre recul du volume de travail
Main d'œuvre des exploitations agricoles des Pyrénées-Orientales, nombre d'actifs et d'ETP par catégorie en 2010 et 2020



Champ : Exploitations agricoles des Pyrénées-Orientales, hors structures gérant des pacages collectifs

(1) hors prestations de services : ETA, CUMA, autres prestations

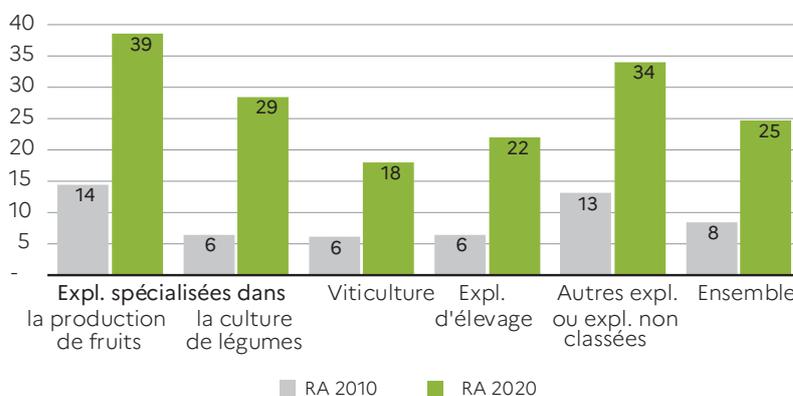
(2) membres de la famille travaillant de manière permanente (au moins 8 mois sur l'année à temps partiel ou à temps complet), hors coexploitants ou associés actifs familiaux

(3) hors famille

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 6

Développement de l'agriculture biologique, notamment dans l'arboriculture.
Exploitations en AB ou en conversion par principales Otex en 2010 et 2020 (en %)



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

sence d'exploitations certifiées en agriculture biologique, 25 % contre 17 % en Occitanie (figure 6). Si ce mode de production a connu un essor dans toute la région, le département ne fait pas exception. En 2010, à peine une exploitation agricole sur dix était certifiée ou en conversion. Leur nombre a ainsi plus que doublé en 10 ans passant de 350 à 800. L'accélération de ce

mode de production est récente : 300 exploitations sont certifiées (ou en cours de certification) depuis 2017. Cette certification, davantage présente parmi les arboriculteurs, l'est d'autant plus dans le département, 39 % contre 34 % au niveau régional. En revanche, les exploitations spécialisées en légumes frais sont 29 % à produire en agriculture biologique, soit 6 points de moins

qu'au niveau régional, elles sont 18 % chez les viticulteurs (16 % au niveau régional). Quelle que soit la dimension économique des exploitations, la conversion en agriculture biologique n'a cessé de se renforcer. Cependant, les grandes exploitations sont davantage certifiées, 40 % en 2020 contre 17 % en 2010, notamment du fait de la présence de grands producteurs fruitiers.

En 2020, 18 365 ha de surfaces agricoles utilisées sont certifiées en agriculture biologique ou en conversion, soit 27 % de la SAU départementale. Les surfaces en vignes le sont à 29 %, celles en légumes frais et pommes de terre à 30 % et celles en fruits (hors oliviers) à 31 %.

Une forte production sous signe officiel de qualité

Plus d'une exploitation du département sur deux (1 800) a au moins une production agricole sous un signe officiel de qualité ou d'origine autre que l'agriculture biologique. La forte implantation de viticulteurs sous appellation d'origine contrôlée / protégée (AOC/AOP) ou indication géographique protégée (IGP) explique en partie cette spécificité (56 % contre 34 % en Occitanie). Par ailleurs, les producteurs de fruits, de légumes mais aussi les éleveurs de bovins viande produisent aussi plus fréquemment sous un signe officiel de qualité. Abricot, pomme de terre, artichaut, veau sont autant de produits à avoir une IGP ou une AOC/AOP dans le département.

Une activité de diversification en développement

En 2020, 390 exploitations des Pyrénées-Orientales déclarent avoir une activité de diversification en marge de leur activité première de production, soit 12 % des exploitations. Elles étaient près de 300 en 2010 (7 %). En 2010, les activités liées au tourisme étaient les plus fréquentes, adoptées par la moitié des exploitations ayant une activité de diversification. En 2020, le travail à façon est devenu l'activité principale de diversification au même niveau que le tourisme

(5 % des exploitations). Produire de l'énergie renouvelable est une activité complémentaire pour 2 % des exploitations. Bien que cette proportion soit faible, elle est toutefois 8 fois plus importante qu'en 2010.

Un exploitant sur cinq transforme des produits agricoles y compris en sous-traitance. La vinification à la ferme est la principale activité déclarée : 365 exploitations en 2020.

Les circuits courts¹ : un mode de commercialisation en plein essor dans les Pyrénées-Orientales

En 2020, 1 065 exploitations du département vendent au moins un produit en circuit court, soit près d'un tiers, alors qu'elles n'étaient qu'un quart en 2010. La vente en circuit court s'est développée pour toutes les spécialisations. Cet essor est plus marqué chez les arboriculteurs où la part est passée de 25 à 35 % en 10 ans, et chez les maraîchers, passant de 23 % en 2010 à 38 % en 2020. La vente directe de

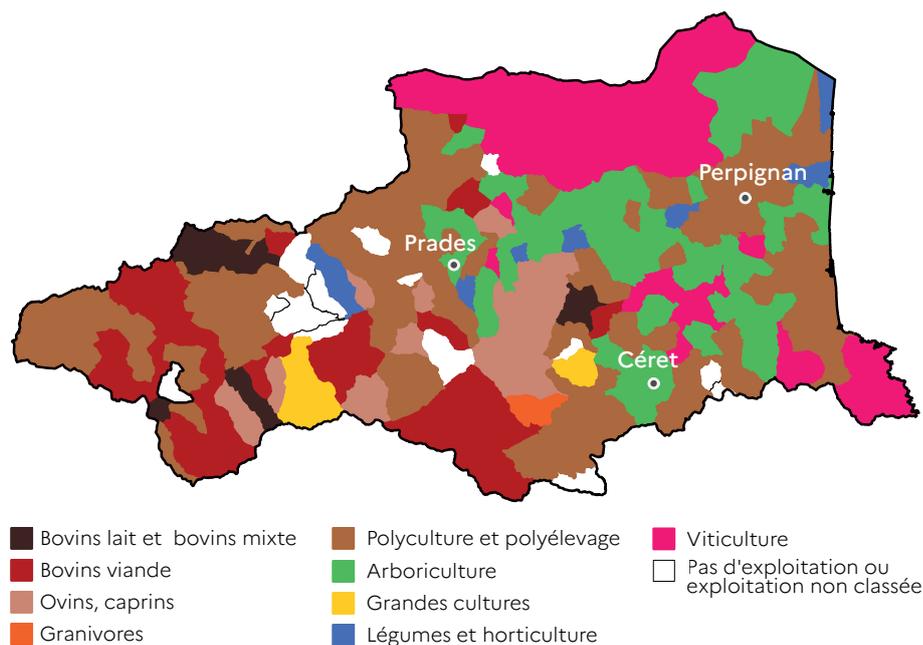
produits agricoles est pratiquée par 925 exploitations, soit 87 % de celles vendant en circuit court. L'effet de la Covid, notamment du confinement et des restrictions en 2020, a pu influencer sur le recours à ce mode de commercialisation.

Devenir des exploitants

En 2020, près de 1 040 exploitations ont un chef d'exploitation de 60 ans ou plus, soit un tiers des exploitations départementales. Parmi elles, 80 % sont de petites ou micros exploitations, spécialisées notamment en viticulture. Se pose alors la question du devenir de ces exploitations. Pour plus d'une sur trois, le départ du chef d'exploitation n'est pas envisagé dans l'immédiat. Une exploitation sur cinq serait reprise par un membre de la famille ou un tiers et moins d'une sur dix disparaîtrait soit au profit de l'agrandissement d'une autre exploitation, soit pour un usage non agricole des terres. Pour plus d'une sur trois, l'exploitant ne sait pas le devenir de son exploitation.

¹ Les circuits courts sont les circuits de vente directe au consommateur final (dont la vente à la ferme), ou avec un seul intermédiaire entre l'exploitation agricole et le consommateur final. La vente avec un seul intermédiaire concerne par exemple la vente à un commerçant détaillant, aux GMS, à la restauration privée ou collective.

Carte 1
Orientation technico-économique principale des communes des Pyrénées-Orientales en 2020



Sources : ©IGN BDCARTO © IGN ROUTES 500 ©Données Agreste Recensement agricole 2020 © Protocole IGN/MAAF 2011

Encadré Source / Définitions

Le recensement agricole

Réalisé tous les 10 ans, le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

Les structures gérant des packages collectifs ne sont pas comprises dans le champ de la présente étude.

La production brute standard (PBS)

La PBS, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations.

Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques : « micro » (moins de 25 000 euros de PBS), « petite » (entre 25 000 et 100 000 euros), « moyenne » (entre 100 000 et 250 000 euros) et « grande » (plus de 250 000 euros)

La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est généré par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015- 2019.

Un équivalent temps plein (ETP)

Un ETP correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière.

L'unité de gros bétail (UGB)

L'UGB est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. A chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA) et compare les animaux selon leur consommation totale (herbe, fourrage et concentrés). Par exemple, une vache laitière a un coefficient de 1,45 alors qu'une poule pondeuse a un coefficient de 0,014.

La surface agricole utilisée (SAU) dans le recensement de l'agriculture

En 2020, la SAU est établie à partir des données des déclarations PAC en lieu et place de la déclaration de l'agriculteur pour 51 000 exploitations, soit 80 % des exploitations régionales du champ du recensement. Pour les autres exploitations (13 400), les surfaces ont été déclarées directement par l'agriculteur. En 2010, la SAU s'appuyait sur les seules déclarations des agriculteurs, aidés de leur déclaration PAC. Les divergences de nomenclature entre la PAC et le recensement sont particulièrement marquées pour les prairies, les légumineuses fourragères et les fruits et rendent critiques les comparaisons de ces surfaces entre 2010 et 2020. Par ailleurs, les déclarations relatives aux surfaces en herbe peu productives, intégrées dans les surfaces déclarées à la PAC en 2020, ont été moins souvent déclarées en 2010. Il s'agit notamment des landes et des bois pâturés.

Les comparaisons entre les deux recensements sont possibles pour les cultures hors surfaces en herbe et pour les cultures permanentes. En revanche, l'évolution des surfaces en herbe n'est pas interprétable. Du fait de l'importance des surfaces en herbe en Occitanie, les SAU de 2010 et de 2020 ne sont pas comparables.

Principales données - fiche départementale des Pyrénées-Orientales :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/fiches-des-principales-donnees-departementales-et-regionale-a6674.html>

En savoir plus : consultez le site Agreste